

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 96 (1987)
Heft: 10

Artikel: Débat sur les origines de la Croix-Rouge suisse
Autor: Durand, Roger
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682223>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le réel élan des premières années

«M. le Rédacteur,

L'article de M. Enrico Valsangiacomo sur «Les origines de la Croix-Rouge suisse: 1866 ou 1882?», paru dans le No 5 d'*Actio*, en mai 1987, m'a vivement intéressé. Non seulement, il rappelle avec pertinence le redémarrage de 1882 et le rôle décisif du pasteur Walther Kempin. Mais surtout, il ravive une question lancinante: sur quelles bases historiques, réelles, repose une institution aussi considérable que la Croix-Rouge suisse?

Dans sa conclusion, M. Valsangiacomo n'hésite pas. La Croix-Rouge suisse actuelle procède de la «Société centrale suisse de la Croix-Rouge», fondée le 25 avril 1882. Quant à l'«Association de secours aux militaires suisses et à leurs familles», fondée le 17 juillet 1866, ce fut en quelque sorte un organisme fantomatique, lequel «n'a fleuri qu'une fois, l'espace d'un matin». Bref, toujours selon cet auteur, «vouloir unifier ces deux événements (1866 et 1882) est contraire à l'histoire»!

Trois raisons m'incitent à contester une telle interprétation de nos origines: les principes animant les fondateurs de 1866, leur action en 1870-1871, leur souci d'une passation des pouvoirs harmonieuse en 1882. Examinons ces trois moments essentiels qui prouvent, à mes yeux, l'exacte continuité entre 1866 et 1882. Sans oublier 1887!

L'idéal Croix-Rouge des fondateurs de 1866

Dans son esprit, dans ses principes, la Croix-Rouge suisse a bien été fondée en 1866. Celui qui a provoqué sa formation, le général Guillaume-Henri Dufour, connaît à fond les idéaux et les règles de la Croix-Rouge. Il vient de participer à la naissance du Comité international (en février 1863) et au lancement de la Croix-Rouge internationale; il préside par exemple le Congrès diplomatique d'août 1864 qui réalise la Convention de Genève. Partout où son nom apparaît, partout le vénérable général met la main à la pâte. Lorsqu'il anime la fondation de l'«Association de secours», en juillet 1866, comment imaginer une se-

conde qu'il accepte de créer une institution faïtière incompatible avec les lignes directrices du mouvement?

Que le terme «Croix-Rouge» ne figure pas ne saurait nous étonner. Avant les années 1880, très peu de sociétés (même le Comité international de Genève) l'utilisent couramment.

Quant aux statuts de l'«Association de secours», il suffit d'en lire le second article: l'«Association adhère aux résolutions de la Conférence internationale réunie à Genève au mois d'octobre 1863. Elle correspond avec les institutions analogues des autres pays et avec le Comité international siégeant à Genève». De toute évidence, cette Association entre à 100% dans la vaste famille Croix-Rouge, alors en plein démarrage.

D'ailleurs, le Comité international de Genève, gardien de l'institution, ne met jamais en cause la conformité de la nouvelle venue. Son président, le juriste Gustave Moynier, la reconnaît conforme, dans sa lettre du 22 août 1866 au président de l'«Association»: «Le Comité international a été très heureux de voir la Suisse entrer ainsi à son tour dans la voie ouverte par la Conférence de Genève, et il fait des vœux pour que votre excellente institution rencontre dans notre patrie toute la sympathie qu'elle mérite».

Au point de vue formel et juridique, les choses sont claires. Et pour l'action?

1870-1871: la Suisse se couvre de Croix-Rouges

Comme le reconnaît M. Valsangiacomo, l'«Association de secours» se manifeste pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871; il n'en souligne pourtant pas assez l'importance. Principalement, dès février 1871, avec l'afflux d'internés français. N'estime-t-on pas à 80 000 les hommes de l'armée Bourbaki qui se replient sur Les Verrières? On les désarme. On les accueille. Et ils en ont besoin: la faim, le froid, l'épuisement. Un immense mouvement de solidarité se développe dans toute la Suisse. Presque tous les cantons participent aux actions de secours. Et les drapeaux Croix-Rouge de surgir à maintes oc-

casions. A l'émotion, au geste humanitaire s'associe dans bien des foyers l'image de la Croix-Rouge. De la sorte, déclarer que c'est la «seule exception de taille» me paraît un jugement sommaire.

Une preuve de l'impact populaire des événements et de l'emblème de la Croix-Rouge subsiste, encore aujourd'hui, parmi tant d'autres: le Panorama des Bourbaki, actuellement exposé à Lucerne. Dès 1876, le peintre Edouard Castres y travaille et, grâce à la collaboration de plusieurs artistes (dont Ferdinand Hodler), il l'achève en cinq ans; l'inauguration ayant lieu le 23 septembre 1881. Par définition, c'est une œuvre destinée au grand public. Pensez: une image quasi circulaire de plus de 9 mètres de haut et de plus de 100 mètres de long (dimensions actuelles)! Au total, 1100 m². Le Panorama est commandité par des hommes d'affaires qui espèrent attirer la population et gagner de l'argent en vendant beaucoup de billets d'entrée! Et sur cette toile, aussi impressionnante que gigantesque, la Croix-Rouge (une bonne dizaine de fois) apparaît dès qu'un secours est prodigué: les soldats sanitaires, les ambulances, les aumôniers... Comment serait-il possible de mettre en doute l'intervention de la Croix-Rouge en 1870-1871? Certes, elle est dépassée par le volume des secours à donner.

Une passation des pouvoirs harmonieuse

Venons-en aux relations entre l'«Association de secours» de 1866 et la «Société centrale» de 1882. La nouvelle venue veut-elle concurrencer l'ancienne? La plus vieille jalouse-t-elle la jeune? On les évalue en s'ignorant l'une l'autre? Presque... à en croire la conclusion de M. Enrico Valsangiacomo: «Vouloir unifier ces deux événements est contraire à l'histoire telle qu'elle s'est réellement passée, et équivaut à cueillir des fruits sans vouloir reconnaître l'arbre qui les donne».

Or, la transition se déroule dans une toute autre atmosphère. Pour preuve, certains documents historiques. Par exemple, cette lettre du Comité exécutif de l'«Association (ou Société) de secours aux

Edouard Castres, «Ambulance suisse en 1871», presque tous les cantons participèrent aux actions de secours. Les drapeaux Croix-Rouge resurgirent en maintes occasions.



Débat sur les origines de la Croix-Rouge suisse

Dans l'édition 5/87, la rédaction d'*Actio* a publié un article de M. Enrico Valsangiacomo, historien à la CRS, intitulé «La Croix-Rouge suisse a-t-elle été créée en 1866 ou 1882?», rappelant l'existence de deux sociétés de la Croix-Rouge suisse bien distinctes, dans leur organisation comme dans leur

militaires suisses», datée de juin 1882, adressée au Comité international de Genève:

«Ce fut donc avec joie que nous accueillîmes l'idée de la fondation d'une «Association centrale de la Croix-Rouge» (président, M. le pasteur Kempin, à Zurich), idée qui fut suscitée sans notre intervention. Nous reconnûmes sans hésitation qu'elle ravivait les principes de la Société de secours aux militaires suisses, et décidâmes, par conséquent, de placer entre ses mains les intérêts de la Croix-Rouge, non seulement pour la Suisse, mais aussi pour l'étranger».

D'ailleurs, qui trouve-t-on, parmi le personnel du Comité central de la nouvelle «Société centrale suisse de la Croix-Rouge»? Charles Schenk comme président d'honneur, le professeur Aeby et le docteur Ziegler comme membres de la direction (celle-ci est composée de neuf personnes). Or, tous trois font aussi partie du Comité exécutif de l'«Association de secours»!

Avec de tels éléments, il semble sûr que la passation des pouvoirs se déroule dans une harmonie certaine, dans

un souci de donner toutes ses chances à la nouvelle institution.

Oui, l'«Association de secours» n'est pas parvenue à s'implanter dans la population suisse ni à susciter des sections cantonales ou locales dynamiques. Oui, elle ne mène pas d'actions régulières. Oui, elle s'assoupit probablement, après les succès de 1870-1871. Oui, l'initiative du pasteur Walter Kempin s'impose, en 1882.

Mais, nous venons de le voir, l'institution créée en 1866 est la Croix-Rouge suisse de l'époque. Elle œuvre de manière considérable, à une période de son existence, et dans le meilleur esprit croix-rouge. Elle se félicite de voir, enfin, une nouvelle vague se lever. Elle encourage même les débuts de cette «Société centrale», avec la volonté d'assurer la continuité du mouvement humanitaire dans notre pays.

Tout organisme philanthropique, fondé sur le bénévolat, court le risque de s'essouffler, de s'évanouir. Ainsi, la première génération de la Croix-Rouge suisse est devenue presque évanescence; contre son gré, en toute conscience. Enthousiasmée par la détermination de l'organisation animée par Walter Kempin, elle sait passer le flambeau avec autant d'élégance que d'efficacité.

En tant qu'historiens, ayons le fair play de reconnaître les mérites des hommes de 1866 et de leur conserver leur titre de fondateurs de notre Croix-Rouge suisse. Même si cette réalité nous prive d'un article à sensation! □

Roger Durand
Comité de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse

Reproduit avec l'aimable autorisation du Musée d'Art et d'histoire de Genève.

motivation. Cet article a suscité un certain nombre de réactions. M. Roger Dunand, historien, président de la Société Henry Dunant, nous a fait parvenir une lettre de lecteur, contestant cette interprétation. Nous avons demandé à M. Valsangiacomo de répondre à cette lettre.

Vérité historique ou prestige?

«Les mérites de Guillaume Dufour sont grands. Par exemple, l'intelligence et la magnanimité dont il a fait preuve en 1847, lors de la guerre du Sonderbund lui ont valu et lui valent encore aujourd'hui l'estime et la reconnaissance du pays, égalées peut-être par celles dont Henri Guisan fut l'objet, un siècle plus tard. Mais Dufour lui-même aurait aisément admis que ses propres mérites ne devaient en aucune façon reléguer dans l'ombre les mérites des autres.

Rendons à Dufour ce qui est à Dufour et à Kempin...

L'historien qui se penche sans parti pris sur le passé de la Croix-Rouge suisse se trouve confronté à un double fait: en 1866, à Berne, a été fondée la société nationale de la Croix-Rouge, sous le nom d'Association de secours aux militaires suisses et à leurs familles; en 1882, à Olten, a été créée (il s'agit bien de création puisque l'assemblée était «constituante») la société nationale de la Croix-Rouge sous le nom de Société centrale suisse de la Croix-Rouge. Avant même de se demander «qui» est à l'origine de l'une ou de l'autre, l'historien cherche à savoir «pourquoi?»

C'est en essayant de répondre à cette interrogation que j'ai constaté combien les motivations et objectifs de la société nouvellement créée à Olten étaient différents de ceux de l'Association de secours; elle s'adressait à un «public» également différent, et se donnait un ensemble d'objectifs plus vaste que la précédente. Cela m'a permis d'affirmer que ses initiateurs avaient créé une société nouvelle, et ce caractère de nouveauté, relevé d'ailleurs dans les témoignages de l'époque, apparaît de façon d'autant plus éclatante que le silence de la pre-

mière société a été presque absolu.

Sur ce point, il vaut la peine de citer quelques extraits de la lettre écrite par le Comité exécutif de l'Association de secours à la direction de la Société centrale, en date de juin 1882 (publiée in extenso dans *Der Philanthrop*, No 17, 12 août 1882). Les signataires – Schenk, Aeby et Ziegler – rappellent que l'assemblée des délégués de l'Association de secours, réunie après la guerre franco-prussienne de 1870/71, avait opté pour une nouvelle organisation dont ils énumèrent les cinq points cardinaux (entre autres: que chaque canton nomme un représentant et assure un minimum d'organisation; que les assemblées des représentants cantonaux n'aient lieu qu'en cas de besoin et que les membres de la société ne payent aucune cotisation annuelle). Toutefois, ajoutent-ils, «cette organisation n'a jamais vu le jour. Les représentants qui devaient être nommés ne l'ont été que par quelques rares cantons. Les circulaires du Comité exécutif, accompagnées des comptes annuels, pour les années 1873 – 1874 n'ont reçu aucune réponse, bien qu'elles aient été remises pour signature aux gouvernements des cantons, dans lesquels l'association comptait des représentants. Ainsi, le Comité exécutif, à son grand regret, perdit tout contact avec les cantons, et se voyait privé de toute possibilité d'aller de l'avant».

La nouvelle de la création de la Société centrale a donc dû être pour nos trois signataires d'un grand soulagement, puisqu'ils écrivent: «C'est avec plaisir que nous saluons la proposition de fonder une société centrale suisse de la Croix-Rouge sans que nous n'ayons provoqué cette initiative».

Bref, la réponse à certaines (Suite en page 20)

HISTOIRE

(Suite de la page 17)

interrogations et des documents tels que celui que nous venons de citer m'ont permis de reconstruire les origines de notre société nationale (succinctement relatées dans *Actio* No 5/1987). Ainsi, à la question: «Quand la Croix-Rouge suisse a-t-elle été créée?» il faudrait répondre qu'on l'a créée deux fois: en 1866 (fondateurs Dufour-Dubs) et en 1882 (fondateur Kempin). La réponse est dans les nuances, je l'admets, mais pas incompréhensible. De plus, elle rend compte des événements de façon plus fidèle. Enfin, une telle réponse ne met nullement en cause les bienfaits de la première société, ni la bonne entente entre Kempin et Schenk lorsque les deux hommes se sont rencontrés. Aucun historien ne pourra contester l'idéal humanitaire qui animait les dirigeants de l'Association de secours et n'aura de peine à admettre qu'une bonne dose d'enthousiasme a sans doute uni les initiateurs de la Société centrale aux membres du comité exécutif de la première.

Pour résumer, il me paraît donc plus correct de dire que nous, qui appartenons à la Croix-Rouge suisse de 1987, nous réclamons philosophiquement de Henry Dunant, mais nous rattachons historiquement à une société créée en 1882. Et juridiquement aussi d'ailleurs, car c'est la Société centrale qui a «absorbé» l'Association de secours, et non pas l'inverse! Encore une fois nous pouvons citer la lettre de Schenk-Aeby-Ziegler, dans laquelle les signataires réaffirment leur désir d'adhérer sans condition à la Société centrale: «Nous n'avons jamais craint que renaîtrait en elle les principes de l'Association de secours... et avons donc décidé de lui remettre la pleine responsabilité du devenir de la Croix-Rouge non seulement en Suisse mais aussi vis-à-vis de l'étranger.»

D'ailleurs, comment expliquer qu'en 1906 la direction de la Croix-Rouge suisse ait publié un numéro spécial pour fêter le 25^e anniversaire? Qu'en 1985 à Locarno ait eu lieu la 100^e assemblée des délégués? Qu'en avril 1987, à Winterthour, on ait fêté la première section de la Croix-Rouge suisse, créée il y a 100

ans? Et que l'année prochaine on fêtera le centenaire de la section de Bâle? Tous ces anniversaires nous ramènent aux années 1880. A nouveau l'historien ne peut se soustraire à la question: pourquoi dans ces années et pas en 1866?

Aux vivants l'honneur, et aux morts la vérité

Brièvement, j'aimerais traiter un autre point. J'ai l'impression que la défense de l'historiographie traditionnelle en l'occurrence une seule Croix-Rouge suisse fondée en 1866 par le général Dufour et le conseiller fédéral Dubs, trahit une crainte, celle de voir un mythe et des noms illustres égratignés. L'historien qui cède à cette crainte faillit alors à son devoir, qui est d'évoquer les hommes du passé pour les comprendre et les faire connaître à ses contemporains. Bien sûr, l'historien est homme. En tant que tel, et face à d'autres hommes, même morts, il éprouve des sentiments de sympathie et d'admiration – ou leur contraire. Il ne peut pas y échapper. Toutefois, il doit rester maître de ses sentiments, sous peine de transmettre à ses lecteurs une fausse image de ceux dont il parle. En histoire, toute vénération ou dévotion qui paralyserait notre esprit critique, doit être bannie. Bien sûr, un nom prestigieux peut exercer des charmes par-delà le temps. Qui ne se vanterait d'avoir, parmi ses ancêtres, une personnalité célèbre? Mais sachons faire la part des choses: la recherche du prestige, laquelle, comme le disait Primo Levi, semble être «un irrésistible besoin de notre civilisation», n'est pas à renier lorsqu'elle sert à sauver des vies et calmer des souffrances. Mais dès que le souci de prestige s'empare de la plume de l'historien, ce dernier ne produit plus que littérature de propagande.

1882, année féconde pour la CRS

Encore un aveu, avant de clore cette réponse. Si je tiens à souligner le caractère particulier de la Croix-Rouge suisse de 1882 c'est parce qu'en son sein a germé et s'est réalisé l'idéal de l'engagement social de notre institution en temps de paix, qui restera sa caracté-

Etant donné l'ampleur des textes qui nous ont été fournis dans le cadre de ce débat sur l'histoire des origines de la Croix-Rouge suisse, nous renonçons exceptionnellement à publier la rubrique «Page d'histoire», qui reprendra normalement dès le numéro 11.

ristique jusqu'à nos jours.

Je m'explique: la Croix-Rouge suisse de 1886, désirant être strictement conforme aux résolutions de 1863, n'avait de sens que dans l'éventualité d'une guerre; la Croix-Rouge suisse de 1882, en revanche, voulait être active déjà en temps de paix, par des cours pour infirmières et des soins de santé publique.

Moynier, président du CICR, dans un texte de 1873 («Les dix premières années de la Croix-Rouge») est très lucide sur ce point et, semble-t-il, lance un avertissement à l'Association de secours: «Sans doute, les sociétés de secours doivent se tenir prêtes à toute éventualité; mais cette œuvre de préparation, quelque importante qu'elle soit, n'est pas assez considérable pour occuper toute une société et, si son champ d'activité est ainsi restreint et limité, il est à craindre qu'elle ne dépérisse, faute d'aliment.» C'est ce qui s'est passé pour l'Association de secours. En revanche, la préoccupation sociale pour le temps de paix, que les philanthropes, Kempin en tête, ont essayé de réaliser dès le début de la création de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge, a incontestablement été la source d'une activité fructueuse pour la Croix-Rouge suisse. Pour ne citer qu'un exemple, le rôle prééminent que notre société a joué et joue encore dans la formation du personnel paramédical, est fils de cet idéal défendu par les philanthropes de 1882.

Qu'on relise les «visions» de Kempin, citées dans *Actio* 5/87: il y a une continuité parfaite entre celles-ci et les réalisations du docteur Walther Sahli, premier secrétaire central de la Croix-Rouge suisse et fondateur de l'école pour infirmières du Lindenhof. En revanche, entre les projets de Kempin-Sahli et ceux de Dufour-Dubs, on ne peut établir aucune comparaison. Qu'on relise aussi les articles publiés dans la revue de la Croix-

Rouge suisse au début du siècle, notamment celui de Alice Favre de Genève (*Actio* 9/87): «La Croix-Rouge, créée pour les besoins de la guerre, doit devenir de plus en plus... un centre tout formé pour la propagation de l'hygiène... la diffusion des idées utiles et justes quant à la santé»; Kempin voulait qu'elle devienne «un réseau de soins et de garde en faveur des malades». Comment ne pas remarquer l'étroite parenté entre ces deux propos!

Conclusion: la Croix-Rouge d'aujourd'hui, héritière en droite ligne des philanthropes de 1882

Tout cela prouve à mon avis deux choses: premièrement, dans le mouvement Croix-Rouge il n'y a pas que la pensée d'un seul homme qui compte, figée en un dogme, à l'instar d'une religion; si la pensée Croix-Rouge a pu vivre jusqu'à nos jours, c'est qu'elle a été constamment enrichie par d'autres apports et nourrie par des réalisations successives, dont les auteurs n'ont pas toujours été sur le devant de la scène. Ensuite, l'esprit des philanthropes de 1882 pourrait constituer encore aujourd'hui une stimulation à la réflexion: non pas au niveau matériel des projets, leurs vœux ponctuels concernant la santé ayant tous été réalisés; mais à celui de leur ouverture aux problèmes sociaux. Cet esprit de solidarité sociale et humanitaire est le seul capable de donner une base solide à une identité Croix-Rouge; il est le seul fécond, autrefois comme aujourd'hui. En d'autres mots, la Croix-Rouge suisse de 1987, sur la base des Conventions et des principes qui la régissent, a-t-elle épuisé toutes les possibilités, en son pouvoir, d'action humanitaire et sanitaire auprès de la population? Pour y répondre, point n'est besoin de lire Kempin! Mais, se poser la question, revient à garder vivante une flamme allumée par les philanthropes de 1882. □

Enrico Valsangiacomo
historien, le 4 septembre 1987